

Prix Moselly 2017 - Règlement

1- Objet

Le prix Moselly est un **concours de nouvelles** organisé par le Cercle d'Études Locales du Toulinois (CELT). Il a été créé en 1949 afin d'honorer la mémoire de l'écrivain toulinois Émile Chenin dit Moselly (1870-1918), prix Goncourt en 1907 pour son livre "Terres lorraines".

2- Conditions

- Le prix est ouvert à tous, à l'exclusion des anciens lauréats.
- **Le thème de la nouvelle devra évoquer la Lorraine.** Il pourra être une fiction, ou s'inspirer de faits contemporains ou passés, de lieux ou de personnages historiques ou imaginaires...
- Le texte sera inédit et écrit dans un français correct.
- Il ne doit pas avoir déjà été primé, ni être présenté simultanément à un autre concours.
- Il n'est pas souhaitable d'imiter le style de Moselly. Les critères d'évaluation portent sur l'originalité du sujet choisi, le style, la vivacité du récit...
- Les participants sont autorisés à présenter plusieurs nouvelles. Chaque texte fera l'objet d'un envoi distinct.

3- Présentation du texte

- Le texte sera expédié en 5 exemplaires.
- Il sera présenté sur feuillets A4, imprimés recto et simplement agrafés.
- Une police de caractère sobre et de taille raisonnable est demandée : de préférence Times New Roman, corps 12, non gras, non italique ; interligne simple.
- Il devra compter environ 200 à 300 lignes,
- Les pages seront numérotées et le titre sera inscrit sur la première page.

4- Anonymat

- Le jury statue sans connaître le nom des auteurs. De ce fait, les écrits ne devront pas être signés.
- Le titre de l'œuvre sera mentionné sur une enveloppe ordinaire à l'intérieur de laquelle le candidat indiquera le titre de la nouvelle, son nom, son adresse, sa profession, son numéro de téléphone et son adresse mail. Cette enveloppe, soigneusement cachetée, ne sera ouverte qu'à l'issue des délibérations du jury.

5- Frais de participation

- La participation est de 10 € par nouvelle envoyée.
- Le chèque de 10 €, libellé à l'ordre du CELT, ne sera pas placé dans l'enveloppe d'identification.

4- Envoi des nouvelles

- Les documents (**5 exemplaires du texte + chèque + enveloppe fermée avec les coordonnées**) devront parvenir à la secrétaire pour **le mercredi 13 septembre 2017**, dernier délai.
- Toute candidature qui parviendra au-delà de cette date sera refusée.
- Tout envoi incomplet sera refusé.
- Adresse d'envoi des documents :

Micheline Montagne / Secrétaire du Prix Moselly
11/4 rue Haute
54200 Pierre-la-Treiche

5- Résultats

- Il n'y a qu'un seul lauréat.
- Si le jury ne trouve pas la qualité attendue dans les textes reçus, le prix ne sera pas décerné.
- Le résultat sera communiqué au lauréat courant novembre, par téléphone, à l'issue de la réunion du jury et sera publié dans la presse locale. Les participants qui ne désirent pas ce coup de téléphone tardif (vers 22h30) le signaleront dans le document contenant leurs coordonnées. Ils seront alors avertis le lendemain.
- Tous les autres participants seront informés par mail du titre de la nouvelle primée et de l'identité du lauréat. Il leur sera toujours possible de concourir les années suivantes mais en présentant de nouveaux textes.

6- Remise du prix

- Le prix sera remis le **samedi 25 novembre 2017** lors d'une cérémonie conviviale à l'Hôtel de Ville de Toul. Le lauréat est alors invité à faire une lecture publique de son texte. Sa présence est souhaitable mais il peut se faire représenter ; à défaut, un membre du jury fera la lecture du texte.
- Le montant du prix octroyé par la ville de Toul est de 500 €.
- Le lauréat recevra un diplôme original.

7- Publication

- Le texte primé sera publié, et éventuellement illustré, dans *Études Toulaises*, revue trimestrielle du CELT, et sur le site www.etudes-touloises.fr.
- Le lauréat recevra 5 exemplaires de la revue contenant son texte.
- Le lauréat autorise la citation de son nom et la publication de sa photo.
- Le jury se réserve le droit de corriger quelques éventuelles petites erreurs.
- Le lauréat pourra publier sa nouvelle à son gré, mais seulement après un délai d'un an.
- Le participant qui aurait plagié assumera seul les risques encourus.

8- Divers

- Le jury décline toute responsabilité en cas d'envoi égaré ou reçu hors délai.
- Les délibérations du jury sont confidentielles et ses décisions souveraines. Aucune contestation ne sera admise.
- Le fait de participer au concours implique l'acceptation de chacun des articles de ce règlement.
- Les documents reçus ne seront pas retournés à leurs auteurs. Un exemplaire de chaque envoi sera déposé à la bibliothèque du Musée de Toul.

oOo